

suite de la négligence de ses prédécesseurs. « Tous grands seigneurs fort riches, ils l'ont abandonné, depuis bien des années, à une régie générale, qui faite loin de l'œil du maître, a laissé perdre une partie des plus beaux droits de l'abbaye ; il demande alors l'union de la manse de Savigny à celle d'Ainay (29). » Le roi n'accorda pas cette réunion, mais le 27 octobre 1766, M. de Jarente recevait l'assurance qu'il lui serait payé une pension de 6,000 livres pendant dix ans, prise sur le trésor.

Cela n'empêchait pas M. de Jarente d'aliéner la maison abbatiale d'Ainay à Lyon, et de la louer au sieur Roland, ouvrier en bas de soie, pour la somme annuelle de 3,500 livres (30) ; une partie de la rente noble de Chazay au sieur Philibert Rimbouurg, pour la somme de 645 francs par an ; le château de Chazay, le pré, la barque, le pressoir, les fours banaux et les dîmes de Chazay et de Rottaval aux sieurs Benoît Brousin et Laurent Suiffet, pour onze cents livres par an (31).

En même temps l'abbé de Jarente déclare que ne voulant plus de fermier général, 1767, il fera exploiter l'abbaye en son nom et par un fondé de pouvoir, qui touchera le 5 0/0 sur les revenus. Ce qui fut fait jusqu'en 1790 (32).

Le joli village de Marcilly dépendait de la baronnie de Chazay, et les abbés d'Ainay en étaient seigneurs depuis 1173. Ils aliénent la seigneurie de ce village en 1718, en faveur de la famille de Riverieulx de Varax. Mais avant cette famille la rente noble de Marcilly avait appartenu, en

---

(29) Arch. de la Charité. B. 240.

(30) Arch. de la Charité. B. 245.

(31) Arch. de la Charité. B. 247, ch. 4.

(32) Arch. de la Charité. B. 242 et 243.